

S.E.L.A.S. PHILIPPE FONTAINE ET ANTOINE VALLET

8 juin 2022, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 7 avril 2022, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation en société d'exercice libéral par actions simplifiée de la société civile professionnelle « Société civile professionnelle Philippe FONTAINE et Antoine VALLET, huissiers de justice associés », titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de Montreuil (Pas-de-Calais), est devenue définitive.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée : « PHILIPPE FONTAINE ET ANTOINE VALLET »

Huissier(s) de justice exerçant au sein de la structure :
Philippe FONTAINE, Antoine VALLET